



PREFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de la Gironde
Service des Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Opérations de dragages du Port de La Vigne Commune Lège-Cap-Ferret

Une enquête publique unique est prescrite **du 15 juillet au 16 août 2013 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la **demande d'autorisation décennale pour la réalisation des opérations de dragages d'entretien du port de La Vigne sur la commune de Lège-Cap-Ferret. Les dragages portent sur un volume annuel de vases estimé 20 000 m³.**

Le responsable du projet est la Société Nautique de la Vigne sise port de La Vigne 33970 Lège-Cap-Ferret.

L'enquête publique unique est prescrite au titre des articles L214-1 et L123-1 du code de l'environnement.

Le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public à la mairie de Lège-Cap-Ferret ainsi qu'à la mairie annexe du Cap Ferret située rue de la mairie (près du phare) où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et s'il y a lieu, consigner leurs observations par écrit sur un registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Les observations relatives aux projets pourront être transmises par courrier à la mairie de Lège-Cap Ferret -33950 à l'attention du commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur M. Olivier Frot gérant d'une société de formation et de conseils en achat public, **se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :**

- à la mairie de Lège-Cap-Ferret : -lundi 15 juillet 2013 de 14h à 17h**
- vendredi 16 août 2013 de 14h à 16h30.**

-à la mairie annexe du Cap Ferret située rue de la mairie :

- samedi 27 juillet 2013 de 9h00 à 12h00**
- mercredi 31 juillet 2013 de 8h30 à 12h30**
- samedi 10 août 2013 de 9h00 à 12h00.**

En cas d'empêchement son suppléant M. Jean-Denis Dumont ingénieur agronome retraité le remplacera.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Lège-Cap-Ferret, à la mairie annexe du Cap Ferret, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales ainsi que sur le site internet de la Préfecture : www.gironde.gouv.fr.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée.